

Quelles sont les règles qui organisent nos déplacements sur la voie publique ?

En t'aidant de la discussion menée en classe par ta/ton enseignant·e, réponds aux questions suivantes.

1. La voie publique est un espace partagé par tous. Il y a donc des règles élémentaires que l'on doit suivre pour une cohabitation harmonieuse. Quels peuvent être des exemples de ces règles ?

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-



2. Quelles sont mes observations sur les exemples inscrits ci-dessus. Quels sont les points communs de ces règles et quelles en sont les différences ?

Différences	

Points communs	



CORRECTIONS

(1) Présentation et réflexion des règles qui organisent la voie publique 20 min.

L'enseignant-e mène la discussion mais laisse une grande possibilité à l'élève de participer en posant des questions ouvertes et en rebondissant sur les propos amenés par la classe.

La voie publique est un espace partagé par tous.

Il y a donc des règles élémentaires que l'on doit suivre pour une cohabitation harmonieuse.

Quels peuvent être des exemples de ces règles ?

- Faire la queue à la caisse.
- Payer l'article choisi avant de quitter le magasin (ne pas voler).
- Respecter la propriété de l'espace commun
- Bien se tenir dans les transports communs
- Adopter un comportement respectueux envers les autres (pas de bousculade, pas d'insultes)
- Respecter les feux de circulation. Traverser au feu vert, par exemple.
- Traverser la route sur les passages pour piétons.
- Etc.

Il y a donc des règles de comportement explicites (dictées par la loi) et des règles implicites (dictées par les mœurs et coutumes de la société).

En ce qui concerne les premières, les sanctions sont de l'ordre pénal (rappel, amande, prison), tandis que les secondes sont de l'ordre moral.

Mais à bien y observer, dans notre société il y a une attente de savoir-vivre (ensemble de règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie) et de civisme (respect pour la collectivité et les institutions), soit une attente de comportements qui sont pour la plupart du temps protégés par la loi elle-même.

En matière de circulation routière, il est important que tous les usagers de la route respectent les règles de l'utilisation des voies publiques pour la bonne cohabitation, mais aussi pour des mesures de sécurité.

Les règles de circulation des voies publiques sont des réglementations législatives répertoriées dans un code, la *Loi fédérale de la circulation routière* (LCR).

Toute infraction de ces lois comporte une sanction pénale (amende, prison), mais, plus grave également, un risque pour l'intégrité corporelle de la personne.

